



COMITÉ DE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU DE TRAVAIL

Liste des membres (au 23 juin 2022)

N° prot.	Nom et prénom	Titre d'appartenance	Début	Fin					
				2022	2023	2024	2025	2026	2027
AE100/2018	Décret Document « Tolérance Zéro »		07.11.2018						
	LAVIGNE, Gilles économiste	Membre d'office	07.11.2018						
AE053/2022	BOURBONNAIS, Manon	Membre	01.08.2022			31.07.			
AE050/2022	LAPOINTE, Lise	Membre	01.08.2022			31.07.			
AE051/2022	DUHAMEL, Émile	Membre	01.08.2022			31.07.			

Document « Tolérance Zéro » est un cadre d'intervention d'une part pour faire face à toute plainte de harcèlement, de violence, de discrimination ou d'atteinte à la réputation à l'égard du personnel diocésain ou paroissial et, d'autre part, pour prévenir de tels comportements, le tout dans un contexte de respect et de partenariat en Église;

Ce document diocésain «Tolérance Zéro», daté du 6 novembre 2018 ainsi que ses annexes, a été approuvé par décret le 7 novembre 2018

La Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield elle-même ainsi que toutes les fabriques paroissiales du diocèse doivent se soumettre aux diverses dispositions de ce document.